

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL  
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI  
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-  
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,  
BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène,  
LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,  
THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES  
Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

**Secrétaire** : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

30 NOV. 2016

VU la délibération n°2015-382 du 16 décembre 2015 et dans le cadre du  
réaménagement des voiries de la ville, M. le Maire propose au Conseil  
Municipal de poursuivre l'aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle.

Les travaux consistent à l'aménagement de la chaussée et des trottoirs.

M. le Maire indique qu'actuellement le SYADEN procède à l'enfouissement des  
réseaux aériens.

La deuxième tranche de travaux, études comprises, est estimée à 360 000  
euros H.T. Elle est composée des phases 2 et 3 du projet.

La commune a demandé une aide financière au titre de la DETR (Dotation  
d'Équipement des Territoires Ruraux).

Par ailleurs, cette opération peut prétendre à une participation du Conseil  
Départemental de l'Aude.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une  
demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

**Cette opération est proposée à l'inscription dans le contrat de ruralité afin  
de bénéficier des aides de DETR (Dotation d'équipement des territoires  
ruraux).**

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		%
Aménagement de la chaussée et des trottoirs Phase 2 et phase 3 :  360 000 €		DETR 2017	144 000 €	40
		Conseil Départemental Aude:	75 000 €	21
		Ville de Castelnaudary	141 000 €	39
<b>TOTAL</b>	<b>360 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>360 000 €</b>	<b>100</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

**AUTORISE** Maire à demander l'inscription dans le contrat de ruralité afin solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR et du Conseil Départemental.

**PRECISE** que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget 2017, nature 2151, opération 9002 (voirie).

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

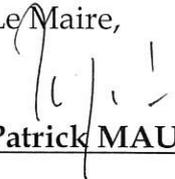
CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Ampliation faite le :  
23 NOV. 2016  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
28 NOV. 2016  
Par publication le :  
30 NOV. 2016  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



**Hervé ANTOINE**




Le Maire,  
  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016  
N°011-211100763-20161123-2016-310D-DE